



Formation initiale

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Selon le guide des données techniques et conduites à tenir INRS

Eligible au CPF

Personnes concernées

Toute personne qui, dans le cadre de son activité professionnelle doit exercer la mission de sauveteur secouriste du travail (SST).

Durée 2 jours

(12h effectives)

Formation théorique et pratique.

Pré-requis

- ✓ Maîtrise orale de la langue française.
- ✓ Être capable physiquement de mettre en œuvre les techniques gestuelles adaptées.
- ✓ Vêtements confortables conseillés, les stagiaires devant jouer la victime, le sauveteur etc.

Méthode pédagogique

Acquisition des techniques pratiquées individuellement. Travail en groupe sur les gestes et actions. Exercices pratiques par jeu de rôle (gestion d'accident / de situation dangereuse). Evaluations formatives et épreuves certificatives.

Objectif

- ✓ Développer les capacités à intervenir efficacement face à une situation d'accident : Apprendre à protéger, examiner, alerter et secourir (en moins de 3 minutes) les victimes.
- ✓ Développer les compétences en prévention : Mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques.

Cette formation répond aux articles R4224-15 et R4224-16 du code du travail (formation du personnel aux premiers secours).

Formation dispensée par des formateurs titulaires de la formation de « formateur SST » et à jour de leur « MAC de formateur SST », agréés par l'INRS.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

Présentation de la formation et de son organisation

Présentation du formateur et de la société ELEVATION.
Présentation des stagiaires. – Présentation de la formation et des objectifs.

Le sauveteur secouriste du travail

Présentation du programme.
Cadre juridique de l'intervention en entreprise et en dehors.

Formation initiale

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)



Durée 2 jours

(12h effectives)

Formation théorique et pratique.

Moyens pédagogiques

Salle équipée de chaises, table, tableau, ordinateur et vidéo-projecteur.

Plan d'intervention INRS.
Matériel nécessaire aux simulations.

Mannequins adulte, enfant et nourrisson et
Défibrillateur Automatisé Externe de Simulation.
Trousse de secours.

Vidéos « Gestes de secours ».

Les livrets INRS ainsi que des documents complémentaires sont remis aux stagiaires.

Situer son rôle de SST dans la prévention

Notions de base en prévention des risques professionnels.
Le SST, acteur de la prévention des risques dans l'entreprise.

Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

Repérer les situations dangereuses. – Supprimer les situations dangereuses.

Informar les personnes désignées des situations dangereuses

Identifier qui informer dans l'entreprise.
Définir les différents éléments, les transmettre et rendre compte sur les actions mise en œuvre.

Réaliser une protection adaptée

Mesures de protection des populations en cas d'alerte.
Reconnaître sans s'exposer, les dangers persistants.
Supprimer, isoler le danger ou y soustraire la victime sans s'exposer.

Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

Reconnaître suivant un ordre déterminé la présence de signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
Associer aux signes décelés le résultat à atteindre et prioriser.

Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

Définir les éléments du message. – Identifier qui alerter.
Choisir qui déclenche l'alerte. – Transmettre les éléments du message.

Secourir la victime de manière appropriée

Etre capable à l'issue de l'examen :

- de déterminer l'action à effectuer ;
- de mettre en œuvre l'action choisie ;
- de vérifier l'atteinte du résultat et l'évolution de l'état de la victime.

Evaluations formatives

Epreuves certificatives

Evaluation des compétences « Protéger / Examiner / Alerter / Secourir ».
Evaluation des compétences « Juridique / Prévention (notions de base et rôle du SST – mise en œuvre des actions – remontée d'information) ».

Bilan de la formation

Restitution du résultat des épreuves. – Evaluation de la formation par les stagiaires.

Attestation de formation remise au stagiaire – Etablissement d'une carte de Sauveteur Secouriste du Travail